



La Caisse des Dépôts, Bpifrance et l'Agence France Entrepreneur actent le transfert à Bpifrance de l'ensemble des interventions en matière de soutien à la création d'entreprises et à l'entrepreneuriat.

Eric Lombard, directeur général de la Caisse des Dépôts, Nicolas Dufourcq, directeur général de Bpifrance et Dominique Restino, président de l'Agence France Entrepreneur, ont signé le 20 décembre 2018, les actes formalisant le transfert à Bpifrance de l'ensemble des missions de soutien à la création d'entreprises et à l'entrepreneuriat, jusqu'alors exercées par la Caisse des Dépôts, via sa Banque des Territoires, et l'Agence France Entrepreneur. Ce transfert sera effectif dès le 1er janvier 2019.

Historiquement, la Caisse des Dépôts soutient les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprises notamment en finançant leur fonctionnement, en dotant financièrement les dispositifs mobilisés par ces derniers (garantie, prêts d'honneur, micro-crédit...) et en structurant des écosystèmes locaux.

L'Agence France Entrepreneur, (précédemment Agence pour la Création d'Entreprises), constituée en 1979, a pour mission de renforcer et coordonner l'action nationale et locale en faveur de l'entrepreneuriat, prioritairement en faveur des territoires fragiles.

Bpifrance, au service du financement et du développement des entreprises, agit depuis sa création en 2013, en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les Régions. Partenaire des réseaux d'accompagnement à la création, Bpifrance intervient aux côtés de ces derniers en soutien à la création notamment par le biais de la garantie, afin de faciliter l'accès au crédit des créateurs d'entreprises.

Dans le prolongement du souhait des pouvoirs publics de renforcer l'offre de soutien aux entreprises, en particulier dans les quartiers "politique de la ville" et de l'accentuation de l'ancrage de la Caisse des Dépôts dans les projets de transformation du pays, par la création de la Banque des Territoires, il a été décidé que les missions de cette dernière et de l'Agence France Entrepreneur, en matière de soutien à la création d'entreprises et à l'entrepreneuriat, seraient dorénavant assurées par Bpifrance, partenaire des entreprises sur l'ensemble du territoire. La Banque des Territoires continuera à assurer son rôle de soutien aux entreprises du secteur de l'Economie sociale et solidaire (ESS), compte tenu de son expertise en matière d'ingénierie financière sur ce secteur spécifique qui nécessite un accompagnement renforcé sur un temps long.

Eric Lombard, directeur général de la Caisse des Dépôts, déclare « Ce transfert vient concrétiser la mise en cohérence des activités de la Caisse des Dépôts et de ses filiales en 5 métiers. Bpifrance dispose ainsi de l'ensemble des outils permettant de proposer une offre complète aux entreprises, quel que soit le stade de leur développement. Par ailleurs, la Banque des Territoires poursuivra son soutien aux entreprises de l'ESS, compte tenu des spécificités de ce secteur et de son rôle majeur en matière de cohésion sociale. »

Pour Nicolas Dufourcq, directeur général de Bpifrance « Conformément aux orientations de son plan stratégique, Bpifrance entend faire du soutien à la création d'entreprise un élément structurant de son action, au service de la mission de financement et du développement des entreprises que lui a confiée la Loi, et mobiliser l'ensemble des moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie. »

Dominique Restino, président de l'AFE, complète « Je me réjouis de voir les missions de l'AFE placées au cœur de la stratégie de Bpifrance pour assurer ce soutien à l'ensemble des acteurs de l'entrepreneuriat et aux entrepreneurs ». Il complète « Placer le meilleur outil de France, pensé pour les entrepreneurs et ceux qui les accompagnent, au meilleur endroit de France, au sein de Bpifrance, c'est assurément lui donner les moyens d'assurer sa pérennité, les clés de son développement et la puissance dont le pays a besoin pour aller encore plus loin : Bpifrance, l'entrepreneuriat pour tous !

Bpifrance déploiera dès début 2019, ses actions en faveur de l'« Entrepreneuriat pour tous » selon deux axes principaux :

Informer, orienter, former, notamment via le site Internet bpifrance-creation.fr. Ce site de référence sur la création d'entreprise, qui s'inscrit dans la continuité des actions menées par l'AFE, permettra dès février 2019, l'orientation des porteurs de projets et la diffusion de contenu experts à destination des créateurs mais aussi de l'ensemble des acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises.

Bpifrance poursuivra par ailleurs l'ensemble des actions de sensibilisation et de formation proposés aux acteurs de l'accompagnement à la création (les réseaux mais aussi Pôle emploi et les partenaires locaux).

Assurer le continuum de l'accompagnement et du financement de la création d'entreprise à l'appui des réseaux partenaires sur l'ensemble du territoire par :

- le subventionnement du fonctionnement des réseaux d'accompagnement ;
- l'octroi de moyens financiers permettant le financement des projets sous forme de prêts d'honneur, micro-crédit, garantie bancaire... la gestion, pour le compte de l'Etat du Fonds de Cohésion Sociale (FCS)
- le déploiement des dispositifs de soutien à la création d'entreprises, spécifiquement orientés vers certains publics ou certains territoires, tels que notamment Cités Lab ou La Fabrique à Entreprendre.

Contacts presse :

Bpifrance
Nathalie Police
Tél. : 01 41 79 95 26
nathalie.police@bpifrance.fr

Caisse des Dépôts
Service presse
Tél. : 01 58 50 40 00
service.presse@caissedesdepots.fr

A propos de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les retraites et la formation professionnelle, les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

<http://www.caissedesdepots.fr>

@caissedesdepots

A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 48 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.Bpifrance.fr - <https://presse.bpifrance.fr/>

Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

A propos de l'Agence France Entrepreneur (AFE)

L'Agence France Entrepreneur a pour objet de renforcer et mieux coordonner l'action nationale et locale en faveur de l'entrepreneuriat, prioritairement en faveur des territoires fragiles. Son action vise à :

- favoriser les créations et les reprises d'entreprises plus pérennes et créatrices d'emploi ;
- aider au développement des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME) qui créent de l'emploi ;
- innover pour créer un cadre plus favorable à l'initiative économique.

L'AFE a pour membres fondateurs, l'Etat, la Caisse des Dépôts (CDC), Régions de France, le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables (CSOEC), CCI France et l'Assemblée permanente des Chambres des métiers et de l'artisanat (APCMA).

<http://www.afecreation.fr>